

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



17137986

Déposé/Reçu le

20 SEP. 2017

au greffe du tribunal de Commerce
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0880 472 859**

Dénomination

(en entier) : **EUROTUNNEL S.E.**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société européenne (Societas Europaea)**

Adresse complète du siège : **Square de Meeûs 35, B-1000 Bruxelles**

Objet de l'acte : Réélection des administrateurs - Pouvoirs.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2017.

L'assemblée générale ordinaire a :

- DECIDE de renouveler le mandat de chacun des deux membres du conseil d'administration, Monsieur Jacques Gounon et Monsieur Jean-Alexis Souvras, pour une durée de six ans, jusqu'à l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022.

Le mandat de chacun des deux membres du conseil d'administration expirera immédiatement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022.

- DECIDE de donner tous pouvoirs à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile rue Neerveld 101-103, 1200 Bruxelles, agissant chacun individuellement et avec faculté de substitution, en vue d'établir, de signer et de déposer les formulaires de publication afférents aux résolutions qui précèdent.

Pour extrait conforme,

Johan Lagae

Avocat - Mandataire spécial.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/09/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).